

CAB'ASSUR

Anticipez et gérez une crise



Maire d'une commune, Président d'un groupement de communes... une crise est une situation délicate à laquelle vous pouvez être confronté ; cela peut même mettre en péril le bon fonctionnement et l'image de votre collectivité ; êtes-vous préparé à la maîtrise de ces événements ?

Avec Cab'Assur, vous vous entourez d'experts et de juristes capables de vous épauler ; vous n'êtes plus seul face à une crise venant perturber la gestion quotidienne de votre collectivité.

En bref

Transferts de compétences toujours plus nombreux, mises en cause publiques par les administrés, croissance de l'exposition médiatique... Ces exemples illustrent la multiplication des déclencheurs possibles de crises. Avec Cab'Assur, vous disposez d'une solution efficace...

EN PRÉVENTION

- Un diagnostic permettant d'avoir un panorama complet des risques de votre collectivité ainsi que des recommandations d'actions préventives.
- Un accompagnement au quotidien avec des experts donnant des conseils sur toute situation sensible et sur les positionnements de communication à adopter.
- Un accès illimité, sur simple appel téléphonique, à des juristes spécialisés vous délivrant les informations juridiques utiles.

EN CAS DE CRISE

- Des experts vous conseillent 24h/24 et 7j/7, pour vous permettre de prendre, le plus rapidement possible, des mesures efficaces visant à garder le contrôle de la situation et à gérer au mieux la crise affectant votre collectivité.
- Le Cabinet de conseil spécialisé établit avec vous une stratégie de communication et vous accompagne tant sur la forme des messages à diffuser que sur le fond.

EN CAS DE LITIGE

- Une prise en charge des frais et honoraires d'avocats (libre choix de votre avocat).
- Mise à disposition d'un avocat 24h/24 en cas de garde à vue.
- Une assistance et une couverture en cas de conflits collectifs du travail, de litiges relatifs aux dons ainsi qu'en cas d'atteinte à votre e.réputation.

LES POINTS FORTS

- **Une réponse innovante :** Groupama, assureur de plus d'1 commune sur 2*, est le seul à vous proposer cette solution spécifique grâce au partenariat avec Public Gouvernance, Cabinet reconnu de conseil en communication de crise au service des collectivités.
- **Un service personnalisé :** un diagnostic sur les risques de votre collectivité est réalisé, et renouvelé chaque année, pour vous proposer des recommandations d'action adaptées aux problématiques spécifiques à votre collectivité.
- **Un accompagnement expert :** des juristes spécialisés et des consultants en communication dédiés aux collectivités sont à votre disposition pour vous répondre sur simple appel téléphonique, en cas de crise 7j/7 et 24h/24.
- **Des solutions complémentaires :** en associant Cab'Assur à Villassur, la multirisque Groupama des collectivités, vous disposez d'une protection juridique étendue et de services en prévention de tout litige ainsi qu'en cas de litige.

*Source Groupama.

Cab'Assur, mode d'emploi

◉ L'ANTICIPATION AVEC LA MESURE DE VOTRE NIVEAU DE RISQUE

Dès la souscription, Cab'Assur intervient pour mettre en place, avec vous, une véritable stratégie d'anticipation.

1. Vous complétez le "Questionnaire d'évaluation" de votre collectivité ; celui-ci est constitué de 4 parties :

- les informations générales à connaître : nombre d'habitants, nombre d'agents, compétences,
- les risques majeurs déjà identifiés : expositions aux risques naturels, industriels, mesures d'anticipation existantes,
- les préoccupations actuelles : écoles, urbanisme, hygiène,
- les projets en cours et à venir : amélioration des transports urbains, création d'une crèche, entretien des cours d'eau.

2. Notre spécialiste vous contacte par téléphone pour approfondir l'analyse de ce questionnaire et ainsi identifier les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement de votre collectivité.

3. Notre spécialiste vous envoie une note de recommandation opérationnelle (par courrier et par e-mail sur votre demande) sur les risques identifiés avec :

- un rappel des éléments de contexte ayant un enjeu,
- une liste classifiée des risques spécifiques de votre collectivité : risque juridique, médiatique,
- des recommandations sur les actions adaptées à mener auprès des différents acteurs : riverains, autorités administratives.

L'objectif est de tout faire pour éviter que les risques identifiés ne se transforment ensuite en crise réelle.

◉ LA GESTION DE CRISE AVEC UN SOUTIEN HUMAIN ET MATÉRIEL

Avec un véritable pôle d'expertises transverses, Cab'Assur est à même de vous soutenir en cas de crise :

- vous disposez d'une ligne dédiée pour appeler directement et dès que nécessaire nos juristes, 7j/7 et 24h/24,
- nous vous accompagnons face aux médias pour vous aider à faire passer les messages nécessaires : par exemple, aide à la rédaction des messages et réflexion autour des canaux de communication à prioriser selon la situation.

◉ DES GARANTIES DE PROTECTION JURIDIQUE SPÉCIFIQUES

Avec Cab'Assur vous bénéficiez de garanties qui complètent celles prévues dans votre contrat multirisques Villassur.

Vous bénéficiez d'une prise en charge des frais et honoraires d'avocats en cas de :

- atteinte à votre E.réputation,
- conflits collectifs du travail (grève du personnel),
- litiges relatifs aux dons et legs fait à la collectivité (contestation d'un héritier),
- garde à vue.

Votre cotisation d'assurance ajustée

Nous vous proposons un calcul personnalisé de votre cotisation, selon le nombre d'habitants et de compétences exercées par votre collectivité, pour que celle-ci soit ajustée à votre situation réelle.

Votre contrat au fil des jours

Votre conseiller Groupama vous assiste au quotidien pour bâtir une solution d'assurance qui tient compte de l'évolution de l'activité de votre collectivité et, chaque année, le diagnostic sur vos risques est reconduit.

ZOOM SUR TERRITOIRES-GROUPAMA.FR

- ◉ Des actualités décryptées, un format inédit, des sujets pointus pour être toujours bien informé des responsabilités liées à vos missions et des risques professionnels encourus par vos agents.

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.



PUBLIC GOVERNANCE

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. La garantie Protection Juridique est gérée par la Société Française de Protection Juridique, SA au capital de 2216500 €. 321 776 775 RCS Paris - 8/10 rue d'Astorg, 75008 PARIS. Entreprises régies par le Code des Assurances. La prestation d'anticipation et gestion de crise est gérée par **Public Governance SAS**, société de courtage d'assurance au capital de 40.000 € - SIREN 448 027 128 RCS PARIS - SIRET 448 027 128 00025 - n°ORIAS 07 030 265 (www.orias.fr) dont le siège social est situé 109 bd Beaumarchais, 75003 Paris. Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile professionnelle conforme à la réglementation en vigueur.

Document et visuels non contractuels - Crédits Photos : Thomas Bethge / Shutterstock - www.agence-upco.com. Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé "imprim'Vert" ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement. Impression : XXX.

EN SAVOIR PLUS

Contactez votre conseiller Groupama pour bénéficier des solutions adaptées à votre activité et à celle de votre collectivité.

Rendez-vous sur : www.groupama-collectivites.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici